

**Commune de PUJOLS**  
**Délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2021**

**Le 29 septembre 2021 à 19 h 00**, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

**Date de convocation du conseil municipal** : 23 septembre 2021.

**Présents** : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile DURGUEIL, M. Pierre SILVA, Mme Pascale LAMOINE, M. Stéphane PASSARD, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Christine MENAGER, Mme Patricia BRIAND, M. Daniel SIMONET, M. Hubert IGER, M. Hervé DEFOORT, Mme Sylvie CASTAING, Mme Kadiga KEMMAD, Mme Glwadis BILLARD, Mme Josiane VERGA, M. Marc GALINOU, Mme Muriel ORGIBET, M. Mikaël ROUGÉ, M. Eric TOFFOLI.

**Procurations** : Mme Annick LIBERT à Mme Sylvie CASTAING, M. Claude GUERIN à M. Stéphane PASSARD, M. Rémi DUGUÉ à Mme Kadiga KEMMAD, M. André BRUNET à Mme Muriel ORGIBET, Mme Catherine ARTISIÉ à Mme Pascale LAMOINE.

**Secrétaire de séance** : M. Daniel BARRAU

**ALSH Périscolaire mercredi – Révision tarifaire, modification du règlement intérieur et de son annexe**

Il est proposé à l'assemblée de modifier les tarifs de l'ALSH du mercredi pour s'aligner sur les tarifs de cantine proposés lors du conseil municipal du 16 juillet dernier. Ces tarifs seront donc modifiés dans l'annexe du présent règlement.

Ci-après les tarifs proposés :

<b>QF</b>	<b>Repas</b>
Inférieur à 500	1,70 euros
500 < QF <= 650	2,10 euros
650 < QF <= 900	2,70 euros
900 < QF <= 1500	3,00 euros
>1500	3,50 euros
Tarif adulte	5,50 euros
Tarif unitaire	3,20 euros

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le règlement intérieur de l'ALSH périscolaire mercredi ainsi que son annexe, selon les modalités décrites ci-dessus à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Suffrages exprimés : 27



Le Maire,

  
Yvon VENTADOUX

P.J. : projet de règlement intérieur ALSH périscolaire mercredi et son annexe  
Transmise à la Préfecture de Lot-et-Garonne, le 4<sup>e</sup> octobre 2021.